

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ASSURANCES SALIM

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM. Lot AFH BC5.
Centre Urbain Nord –Tunis -1003.

La société Assurance Salim publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 19 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mme Selma LANGAR et Mr Chérif Ben ZINA.

BILAN
Arrêté au 31/12/2017
(Unité: En Dinars)

Annexe n°1 Actifs du Bilan	31/12/2017			31/12/2016
	brut	amortissement provisions	net	net
AC 1 Actifs incorporels				
AC11 Investissements de recherche et développement				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	1 393 546	682 733	710 813	169 039
AC13 Fonds commercial				
AC14 Acomptes versés				
	1 393 546	682 733	710 813	169 039
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	2 903 343	1 841 812	1 061 531	460 636
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	419 622	357 893	61 729	64 600
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours				
	3 322 965	2 199 705	1 123 260	525 236
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	4 848 531	1 405 560	3 442 971	3 619 573
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	7 592 437	3 453 510	4 138 927	4 497 339
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées	12 332 421	566 600	11 765 821	11 804 866
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises	16 647 860		16 647 860	14 371 520
AC323 Parts dans des entreprises avec un lien de participation				
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance à un lien de participation et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP	20 023 583	2 985 025	17 038 558	17 657 895
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	56 180 652		56 180 652	42 672 989
AC333 Prêts hypothécaires				
AC334 Autres prêts	991 921		991 921	794 461
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	27 000 000		27 000 000	20 500 000
AC336 Autres	12 125 876	1 365 417	10 760 459	9 220 771
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	527 073		527 073	485 144
	158 270 354	9 776 112	148 494 242	125 624 558
AC 4 Placements représentant les provisions techniques afférantes aux compta en unité de compte				
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	6 732 057		6 732 057	5 899 008
AC520 Provision d'assurance vie	35 077 701		35 077 701	30 553 871
AC530 Provision pour sinistres (vie)	10 475 666		10 475 666	9 351 037
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	10 714 116		10 714 116	9 771 880
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte				
	62 999 540		62 999 540	55 575 796
AC 6 CREANCES				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 primes acquises et non émises	1 628 270		1 628 270	572 821
AC612 autres créances nées d'opération d'assurance directe	32 046 803	5 613 137	26 433 666	24 928 285
AC613 créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance				
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	623 802	437 317	186 485	101 468
AC63 Autres créances				
AC631 personnel	120 162		120 162	92 085
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	1 164		1 164	205 485
AC633 Débiteurs divers	239 081	14 516	224 565	205 341
AC64 Créances sur ressources spéciales				
	34 659 282	6 064 970	28 594 312	26 105 485
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	3 354 719		3 354 719	1 538 147
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	1 706 376		1 706 376	1 490 419
AC722 Autres charges à répartir				
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 intérêts et loyers acquis non échus				
AC732 estimations de réassurances - acceptation	200 000		200 000	200 000
AC733 autres comptes de régularisation	3 173 876		3 173 876	2 648 474
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres	399 165		399 165	147 498
	8 834 136		8 834 136	6 024 538
	269 479 823	18 723 520	250 756 303	214 024 652

BILAN
Arrêté au 31/12/2017
(Unité: En Dinars)

Annexe n°2	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres et passifs du bilan		
Capitaux propres		
CP1 capital social ou fonds équivalent	13 300 000	13 300 000
CP2 réserves et primes liées au capital	14 547 527	11 377 124
CP3 rachat d'actions propres		
CP4 autres capitaux propres	14 192 805	11 692 806
CP5 résultat reportés	546 923	3 753 377
total capitaux propres avant resultat de l'exercice	42 587 255	40 123 307
CP6 résultat de l'exercice	6 146 636	5 122 865
total capitaux propres avant affectation	48 733 891	45 246 172
Passif		
PA1 Atres passifs financiers		
PA11 emprunt obligataires		
PA12 TCN émis par l'entreprise		
PA13 autres emprunts		
PA14 dettes envers les établissements bancaires et financiers		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA21 provisions pour pensions et obligations similaires		
PA22 provisions pour impots		
PA23 autres provisions	725 946	1 006 790
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 provision pour primes non acquises	19 466 255	18 366 997
PA320 provision pour assurance vie	65 031 465	54 519 841
PA330 provision pour sinistres (vie)	15 883 361	14 302 480
PA331 provision pour sinistres (non vie)	46 782 002	42 698 100
PA340 provisions pour participations aux bénéfécies et ristournes (vie)		
PA341 provisions pour participations aux bénéfécies et ristournes (non vie)	178 190	102 999
PA350 provision pour égalisation et équilibrage		1 586 646
PA360 autres provisions technique (vie)		
PA361 autres provisions technique (non vie)		
	147 341 273	131 577 063
PA4 Provisions techniques de contrat en unités de compte		
PA5 Dettes pour dépôts en espèces recues des cessionnaires	22 492 051	19 757 945
	22 492 051	19 757 945
PA6 Autres Dettes		
PA61 dettes nées d'opérations d'assurances directe	8 995 708	765 918
PA62 dettes nées d'opérations de Réassurances	6 226 605	5 589 160
PA621 parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 autres		
PA63 autres dettes		
PA631 dépôts et cautionnements recues	299 661	238 977
PA632 personnel	12 492	10 796
PA633 etat ,organismes de sécurités sociale,collectivités publiques	2 036 010	1 730 228
PA634 créditeurs divers	9 300 956	4 025 989
PA64 ressources spéciales		
	26 871 432	12 361 068
PA7 Autres passifs		
PA71 comptes de régularisation passif		
PA710 report commissions recues des reassureurs		
PA711 estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 autres comptes de régularisation passif	4 591 710	4 075 614
PA72 écart de conversion		
	4 591 710	4 075 614
	250 756 303	214 024 652

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie
(Unité: En Dinars)

Annexe 3

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie	OPERATIONS BRUTES 31/12/2017	CESSIONS ET RETROCESSIONS 31/12/2017	OPERATIONS NETTES 31/12/2017	OPERATIONS NETTES 31/12/2016
PRNV 1 Primes acquises				
PRNV11 Primes émises et acceptées	50 713 999	-9 284 621	41 429 378	36 346 165
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-1 099 258	833 049	-266 209	-1 144 990
	49 614 741	-8 451 572	41 163 169	35 201 175
PRNT3 Produits de placements alloués , transférés de l'etat de résultat	3 152 514		3 152 514	2 761 707
PRNV2 Autres produits techniques				
CHNV1 Charges de sinistres				
CHNV11 Montants payés	-31 670 947	2 643 010	-29 027 937	-27 300 076
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-4 083 902	942 236	-3 141 666	-1 267 803
	-35 754 849	3 585 246	-32 169 603	-28 567 879
CHNV 2 Variation des autres provisions techniques	1 586 645		1 586 645	
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes	-286 053		-286 053	-166 880
CHNV 4 Frais d'exploitation				
CHNV41 Frais d'acquisition	-4 396 071		-4 396 071	-3 430 720
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	215 957		215 957	280 717
CHNV43 Frais d'administration	-8 011 698		-8 011 698	-6 702 503
CHNV44 commission recues des réassureurs		2 588 751	2 588 751	1 977 092
	-12 191 812	2 588 751	-9 603 061	-7 875 414
CHNV5 Autres charges techniques				
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage				
RTNV Sous Total : Resultat tchnique de l'assurance non vie	6 121 186	-2 277 575	3 843 611	1 352 709

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie
(Unité: En Dinars)

Annexe n° 4

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie

		OPERATIONS BRUTES 31/12/2017	CESSIONS ET RETROCESSIONS 31/12/2017	OPERATIONS NETTES 31/12/2017	OPERATIONS NETTES 31/12/2016
PRV 1	<u>Primes acquises</u>				
PRV11	Primes émises et acceptées	39 488 287	-18 929 382	20 558 905	12 731 906
		39 488 287	-18 929 382	20 558 905	12 731 906
PRV2	<u>Produits de placements</u>				
PRV 2 1	Revenus des placements	3 840 114		3 840 114	3 028 729
PRV 2 2	Produits des autres placements				
		3 840 114		3 840 114	3 028 729
PRV 2 3	Repise de correction de valeur sur placements				
PRV 2 4	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
PR V3	<u>Plus values non réalisées sur placements</u>				
PR V4	<u>Autres produits techniques</u>				
CHV1	<u>Charges de sinistres</u>				
CHV11	Montants payés	-15 984 190	4 094 115	-11 890 075	-4 811 929
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-1 580 880	1 124 629	-456 251	633 392
		-17 565 070	5 218 744	-12 346 326	-4 178 537
CHV 2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>	-10 511 624	4 523 830	-5 987 794	-4 010 202
CHV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>				
CHV 4	<u>Frais d'exploitation</u>				
CHV41	Frais d'acquisition	-8 649 317		-8 649 317	-7 772 680
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés				
CHV43	Frais d'administration	-2 976 553		-2 976 553	-2 024 844
CHV44	commission recues des réassureurs		10 553 903	10 553 903	8 972 702
		-11 625 870	10 553 903	-1 071 967	-824 822
CHV5	<u>Autres charges techniques</u>				
CH V9	<u>Charges de placements</u>				
CHV 91	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-288 975		-288 975	-284 281
CHV 92	Correction de valeur sur placement	-636 919		-636 919	-657 109
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements				
		-925 894		-925 894	-941 390
CHV 10	Moins values non réalisées sur placements				
CHNT2	Produits de placements alloués , transférés à l'etat de résultat				
RTV	Sous Total : Resultat tchnique de l'assurance vie	2 699 943	1 367 095	4 067 038	5 805 684

ETAT DE RESULTAT
(Unité: En Dinars)

Annexe n°5		31/12/2017	31/12/2016
ETAT DE RESULTAT			
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	3 843 611	1 352 709
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	4 067 038	5 805 684
PRNT1	Produits des placements		
	PRN T11 revenus des placements	5 173 651	4 527 451
CHNT1	charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	charges de gestion des placements y compris les charges d'intéret	-333 237	-347 014
CHNT12	correction des valeur sur placements	-858 099	-982 270
CHNT13	pertes provenant de la réalisation des placements		-24 950
CHNT2	Produits des placements alloués , transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de laréassurance non vie	-3 152 514	-2 761 707
PRNT2	autres produits non techniques	107 135	26 163
CHNT3	autres charges non techniques	-358 368	
	Résultat provenant des activités ordinaires	8 489 217	7 596 066
CHNT4	impôts sur le résultat	-2 049 758	-1 882 342
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	6 439 459	5 713 724
PRNT 4	Gains extraordinaires		
CHNT5	Pertes extraordinaires	-292 823	-590 859
	Résultat net de l'exercice	6 146 636	5 122 865
	Effet modication comptable (nets d'impots)		
	Résultat net de l'exercice après modification comptable	6 146 636	5 122 865

Etat de flux de trésorerie
(Unité: En Dinars)

	31/12/2017	31/12/2016
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	99 000 117	68 541 730
- Sommes versées pour paiement des sinistres	-42 369 420	-36 212 945
- Encaissement des primes reçues acceptations	18 708	61 958
- Sommes versées pour sinistres acceptations		
- Décaissements des primes pour les cessions	-5 595 878	-5 487 239
- Encaissement des sinistres pour les cessions	449 254	
- Commissions versées aux intermédiaires	-10 300 603	-6 652 291
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-7 468 201	-6 305 169
- Encaissements liés à la cession des placements financiers		
- Taxes sur les assurances versées au trésor	-5 528 161	-4 254 593
- Produits financiers reçus	8 795 063	7 019 941
- Impôt sur les bénéfices payés	-4 708 701	-4 848 822
- Autres mouvements	-20 193	-87 793
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	32 271 985	11 774 777
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>		
- Encaissement provenant de la cession des immobilisations incorporelles et corporelles	46 895	
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	-1 344 236	-187 992
- Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-143 153 112	-75 491 012
- Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	116 720 040	67 331 195
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-27 730 413	-8 347 809
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
- Encaissement suite à l'émission des actions		
- Dividendes et autres distributions	-2 725 000	-2 730 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	-2 725 000	-2 730 000
<u>Variation de trésorerie</u>	1 816 572	696 968
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	1 538 147	841 179
<u>Trésorerie de fin d'exercice</u>	3 354 719	1 538 147

TABLEAU DES ENGAGEMENTNS RECUS ET DONNES
(Unité: En Dinars)

TABLEAU DES ENGAGEMENTNS RECUS ET DONNES	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS RECUS		
Caution recus des agents généraux	42 107	46 000
Caution et garantie au titres des appels d'offres	311 711	228 245
ENGAGEMENTS DONNES		
Aval caution et garantie au titres des appels d'offres	414 665	468 262
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres , actifs ou revenus		
Autres engagements données		
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
	768 483	742 507

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2017

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

DENOMINATION	: « ASSURANCES SALIM »
SIEGE SOCIAL	: Immeuble Assurances SALIM lot AFH BC 5 Centre Urbain Nord-Tunis
TELEPHONE	: 71 184 200
FAX	: 71 184 284
E-MAIL	: ass.salim@planet.tn
FORME JURIDIQUE	: Société anonyme faisant appel public à l'épargne
NATIONALITE	: Tunisienne
DATE DE CONSTITUTION	: 15/09/1995
DUREE	: 99 ans
CAPITAL SOCIAL	: 13.300.000 de dinars divisés en 2 660.000 actions de valeur nominale 5 dinars chacune entièrement libérées.
EXERCICE SOCIAL	: du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
REGIME FISCAL	: Droit commun
REGISTRE DE COMMERCE	: B 150661997
MATRICULE FISCAL	: 538 937 C/P/M/000
LEGISLATION APPLICABLE	: Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances
BRANCHES EXPLOITEES	Toutes branches
PRINCIPAUX REASSUREURS	<ul style="list-style-type: none">• SCOR• HANOVER RE• ARIG• CONTINENTAL RE• TUNIS RE• MAPFRE

2- CONSEIL D'ADMINISTRATION

- M. TRABELSI AHMED : Président du Conseil

- BANQUE DE L'HABITAT
- EPARGNE INVEST SICAR
- SIM SICAR
- MODERN LEASING
- BH INVEST
- Mme LAARIBI HAIFA
- M. RADHOUANE ZOUARI
- M. TAREK CHERIF
- MINEX HOLDING

3- DIRECTION GENERALE

- Mme Dalila BADER : Directeur Général

NOM ET SIEGE DE LA SOCIETE MERE QUI PUBLIE LES COMPTES CONSOLIDES

La Banque de l'Habitat, 18 Avenue Mohamed V -1080- Tunis.

4- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

4-1 -Faits saillants ayant marqué le secteur des assurances :

- Le changement de la méthode de provisionnement sur les arriérés de primes conformément aux nouveaux impératifs réglementaires (Réf- Circulaire N°24/2017 du 29/03/2017) du Comité général des Assurances CGA.
- L'augmentation du tarif obligatoire RC automobile contre une réduction du tarif des garanties facultatives visant l'équilibrage des résultats de la garantie RC.
- La poursuite du projet de mise en place d'une centrale de risque pour le suivi de l'application du système Bonus-Malus en assurance Automobile .

4-2 -Faits saillants ayant marqué l'activité de la compagnie :

- L'instauration d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'état de 2018 prévue par la loi de finances pour l'année 2018, impactant ainsi le résultat de l'exercice 2017 par une charge non déductible de 0,293 MD.
- Un niveau de croissance de l'activité globale de la compagnie de 23,10 % soit un Chiffre d'affaires qui s'est établi à un montant de 90,202 MD contre 73,277 MD en 2016.

- Amélioration sensible du résultat net qui passe de 5,123 MD enregistré en 2016 à 6,147 MD en 2017 , soit un taux d'évolution de 19,98 %.
- Amélioration sensible du résultat non vie qui passe de 1,353 MD enregistré en 2016 à 3,844 MD en 2017.
- Des engagements techniques de 147,341 MD contre 131,577 MD fin 2016, soit un taux d'évolution de 11,98 %.
- Les placements de la société totalisent au 31 décembre 2017 un montant net de 148,494 MD contre 125,625 MD en 2016, soit une augmentation de 18,20 %.
- Les sinistres payés passant de 37,561 MD à 47,655MD soit une évolution 26,87 % par rapport à 2016.
- Des produits financiers passant de 7,556 MD fin 2016 à 9,014 MD fin 2017, soit une évolution de 19,29 %.

5- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « ASSURANCES SALIM » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

6- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la Société « ASSURANCES SALIM » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

6.1- Actifs Incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

6.2- Actifs Corporels d'Exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées suivants :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	linéaire
Matériel informatique	3 ans	linéaire
Matériel de transport	5 ans	linéaire
Agencements aménagements et Installations	10 ans	linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

6.3- Placements Financiers

Règles de prise en compte

Les placements financiers sont distingués entre les placements dans des entreprises liées et participations et les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Les actifs admis en représentation des provisions techniques sont évalués comme suit conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

- Obligations et titres a revenus fixes:

Sont évalués à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achat et hors coupon couru à l'achat.

Une provision pour dépréciation à due concurrence est constituée dès lors qu'un risque de recouvrement et/ou des intérêts est constaté sur ces actifs.

- Titres a revenus variables :

Sont évalués au prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- Pour les titres cotés en bourse : lorsque le cours moyen des transactions en bourse du mois qui précède la date de clôture des comptes est inférieur au coût d'acquisition.
 - Pour les titres non cotés en bourse : lorsque la valeur mathématique de l'exercice clôturé est inférieure au coût d'acquisition.
 - La valeur des titres à revenu variable est déterminée séparément pour chaque titre. Une moins value dégagée sur un titre ne peut être compensée par une plus value sur un autre titre.
- **Placements en représentations des contrats en unités de compte:**

Doivent être évalués à leur valeur de marché. La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché doit être prise en compte dans le résultat.

6.4- Placements immobiliers :

Sont évalués au prix d'acquisition pour les acquisitions à titre onéreux, à la juste valeur pour les acquisitions à titre gratuit et au coût de production pour celles produites par l'entreprise.

De ces valeurs, il est déduit les amortissements et provisions pour dépréciation devant être constituées.

Les provisions pour dépréciation représentent la différence négative entre le prix d'acquisition ou la juste valeur ou le coût de production nets des amortissements et la valeur de marché.

Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer la valeur de marché, la valeur déterminée sur la base du principe du prix d'acquisition ou du coût de revient est réputée être la valeur de marché.

6.5 - Les provisions techniques:

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

- **Provision pour primes non acquises :**

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre de contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

- **Provision d'assurance Vie :**

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur la base suivante :

Pour le produit DHAMEN, la provision mathématique est calculée adhésion par adhésion avec compensation entre les provisions mathématiques positives et les provisions mathématiques négatives et en relevant les taux d'intérêt réels par l'effet de crédit et en affectant l'effet de l'application de la table tunisienne TD 99 à concurrence du 5/5^{ème}.

Pour les contrats : temporaire décès dégressif TDD, crédits commerciaux, mixte, Horizon, la provision mathématique est calculée sur la base de la table tunisienne TD 99.

- **Provisions pour sinistres :**

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

- **Provisions pour égalisation :**

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance.

- **Autres provisions techniques :**

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance/traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

6.6 – Les provisions sur créances:

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle et qui consiste à constater des provisions sur :

* Les créances sur les assurés ayant une ancienneté :

2015 et antérieurs 100 %
2016 20 %.

* Les créances sur les intermédiaires d'assurances ayant une ancienneté :

2014 et antérieurs 100 %
2015 60%.
2016 40 %
2017 10%

* Les créances contentieuses sont provisionnées en totalité :

Toutefois, un complément de provision est constaté en plus de la méthode de la tutelle pour permettre de couvrir les arrières présentant un risque supérieur.

la méthode de provisionnement des autres éléments des créances est calculée au cas par cas relativement aux échéanciers, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

* Les soldes débiteurs des comptes courants cessionnaires sont provisionnés par ancienneté :

2016 (20%) 2015(50%) 2014 et antérieurs 100 %

7- NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en Dinars : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILAN

I- NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

AC 1 - Actifs Incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2017 un montant net de 710 813 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2016	Acquisition de l'exercice	Valeur Brute	Amortissements		Valeur Nette	
			Au 31/12/2017	Dotations		Au	
			31/12/2016	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2017	
Logiciel	727 583	125 169	852 752	-558 544	-124 189	-682 733	170 019
Logiciel en cours		540 794	540 794				540 794
Total	727 583	665 963	1 393 546	-558 544	-124 189	-682 733	710 813

AC 2- Actifs Corporels d'Exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2017 un montant net de 1 123 260 Dinars déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2016	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur Brute 31/12/2017	Amortissements			Valeur Nette		
					31/12/2016	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2017
A.A.I	719 422	10 151		729 573	-468 460	-52 996		-521 456	208 117	
M. Transport	356 078	331 329	68 485	618 922	-207 065	-73 304	68 485	-211 884	407 038	
M. Informatique	1 047 241	525 206	17 599	1 554 848	-986 580	-139 491	17 599	-1 108 472	446 376	
M.M.B	423 941	13 786	18 105	419 622	-359 341	-16 657	18 105	-357 893	61 729	
Total	2 546 682	880 472	104 189	3 322 965	-2 021 446	-282 448	104 189	-2 199 705	1 123 260	

*Vente matériels de transport et matériels informatiques totalement amortis.

AC 3- Placements :

Les placements totalisent au 31/12/2017 un montant net de 148 494 242 Dinars contre 125 624 558 Dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Terrains et constructions d'exploitation	3 442 971	3 619 573	-176 602
Terrains et constructions hors exploitation	4 138 927	4 497 339	-358 412
Part dans des entreprises liées	11 765 821	11 804 866	-39 045
Obligations émises par les entreprises liées	16 647 860	14 371 520	2 276 340
Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	17 038 558	17 657 895	-619 337
Obligations et autres titres à revenu fixe	56 180 652	42 672 989	13 507 663
Autres prêts	991 921	794 461	197 460
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	27 000 000	20 500 000	6 500 000
Autres placements financiers	10 760 459	9 220 771	1 539 688
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	527 073	485 144	41 929
Total	148 494 242	125 624 558	22 869 684

AC 311-Terrains et constructions d'exploitation :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2016	Acquisition ou Cession 2017	Valeur Brute au 31/12/2017	Amortissements			Valeur nette au 31/12/2017
				31/12/2016	Dotations 31/12/2017	31/12/2017	
Terrain Zone Urbaine Nord	1 316 489	-	1 316 489	-	-	-	1316 489
Immeuble d'exploitation							
Assurances SALIM	3 532 042	-	3 532 042	-1 228 958	-176 602	-1405 560	2 126 482
Total	4 848 531	-	4 848 531	-1 228 958	-176 602	-1 405 560	3 442 971

AC 312-Terrains et constructions hors exploitation :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2016	Acquisition ou Cession 2017	Valeur Brute au 31/12/2017	Valeur 31/12/2016	Amortissements 31/12/2017	Valeur	Valeur Nette au 31/12/2017
Terrains Imm K Espace Tunis	424 200	-	424 200	-	-		424 200
Imm K Espace Tunis (construction)	2 422 800	-	2 422 800	-1 454 344	-121 140	-1 575 484	847 316
Immeuble hors exploitation immeuble Assurances SALIM	4 745 437	-	4 745 437	-1 640 754	-237 272	-1 878 026	2 867 411
Total	7 592 437	-	7 592 437	-3 095 098	-358 412	-3 453 510	4 138 927

.AC321-Participations dans des entreprises liées :

Libellé	Valeur Brute 31/12/2016	Mvts de l'exercice		Valeur Brute 31/12/2017	31/12/2016	Provisions		Valeur Nette au 31/12/2017
		Acquisitions	cessions			Dotations / Reprise 31/12/2017	31/12/2017	
Total	12 332 421			12 332 421	-527 555	-39 045	-566 600	11 765 821

AC322-Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces Entreprises :

Libellé	Valeur Brute 31/12/2016	Acquisition 31/12/2017	Cession / tombé	Valeur Nette 31/12/2017
-Emprunt obligataire BH-2009/ Catégorie A	5 190 000		577 500	4 612 500
- Emprunt obligataire BH-2013/ Catégorie A	856 500		214 500	642 000
-Emprunt obligataire BH-2013/ Catégorie B	925 020		231 660	693 360
-Emprunt obligataire MODERN LEASING 2013	800 000		200 000	600 000
-Emprunt subordonné BH/2015	6 600 000			6 600 000
- Emprunt subordonné BH/2017		3 500 000		3 500 000
Total	14 371 520	3 500 000	1 223 660	16 647 860

AC331-Actions et autres titres à revenu variable et parts dans des FCP :

Valeur Brute 31/12/2016	Participation 2017	Cession	Valeur Brute 31/12/2017	provisions 31/12/2017	Dotation	Reprise	Valeur Nette 31/12/2017	Valeur nette 31/12/2017
20 287 792	735 791	1 000 000	20 023 583	- 2 629 897	- 377 602	22 474	- 2 985 025	17 038 558

AC332-Obligations et autres titres à revenu fixe :

	Valeur Brute au 31/12/2016	Souscription +plus value de souscription	Remboursement +coût d'acquisition	Valeur Brute au 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/2017
Total	42 672 989	15 620 183	2 112 520	56 180 652	56 180 652

AC334-Autres prêts :

Libellé	Valeur nette Au 31/12/2016	Prêts accordés au 31/12/2017	Remboursements au 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/2017
---------	----------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	----------------------------------

Prêt au personnel (FAS)	470 667	305 751	156 091	620 327
Autres Prêts	323 794	49 800	2 000	371 594
Total	794 461	355 551	158 091	991 921

AC335-Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

Ce poste totalise au 31/12/2017 un montant de 27 000 000 Dinars détaillé comme suit :

Libellé	Valeur nette Au 31/12/2016	Souscription Au 31/12/2017	Rachat Au 31/12/2017	Valeur nette Au 31/12/2017
-Certificats de dépôts	20 500 000	121 500 000	115 000 000	27 000 000
Total	20 500 000	121 500 000	115 000 000	27 000 000

AC336-Autres placements financiers :

Libellé	Valeur Brute 31/12/2016	Participation 2017	Recouvrement	Valeur Brute 31/12/2017	provisions 31/12/2017			Valeur Nette 31/12/2017	Valeur nette 31/12/2017
					31/12/2016	Dotation	Reprise		
FONDS GERE SIM SICAR	10 252 320	2 000 000	126 444	12 125 876	-1 031 549	-379 597	45 729	-1 365 417	10 760 459
Total	10 252 320	2 000 000	126 444	12 125 876	-1 031 549	-379 597	45 729	-1 365 417	10 760 459

AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Libellé	Valeur Nette 31/12/2016	Libération 31/12/2017	Constitution 31/12/2017	Valeur Nette 31/12/2017
Tunis Ré	485 144	476 498	518 427	527 073

AC 5 - Part des réassureurs dans les Provisions Techniques :

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2017 un montant de 62 999 540 Dinars. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant Net 31/12/2017	Montant Net 31/12/2016	Variation 31/12/2017
Provisions pour primes non acquises non vie	6 732 057	5 899 008	833 049
Provisions d'assurances vie	35 077 701	30 553 871	4 523 830

Provisions pour sinistres vie	10 475 666	9 351 037	1 124 629
Provisions pour sinistres non vie	10 714 116	9 771 880	942 236
Total	62 999 540	55 575 796	7 423 744

AC 6 – Créances

Cette rubrique se présente comme suit:

Libellé	Montant brut	provisions	Montant net	Montant brut	provisions	Montant net	Variation
	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2016	
AC 61 -Créances nées d'opérations d'assurances directes	33 675 073	5 613 137	28 061 936	29 912 510	4 411 404	25 501 106	2 560 830
AC 62 -Créances nées d'opérations de réassurances	623 802	437 317	186 485	655 537	554 069	101 468	85 017
AC 631-Personnel	120 162		120 162	92 085		92 085	28 077
AC 632-Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	1 164		1 164	205 485		205 485	-204 321
AC 633-Débiteurs Divers	239 081	14 516	224 565	219 857	14 516	205 341	19 224
Total	34 659 282	6 064 970	28 594 312	31 085 474	4 979 989	26 105 485	2 488 827

Créances	1 an et (-) de plus que			Total
	Moins d'un an	5 ans	5 ans	
AC 61-créances nées d'opération d'assurance directe	27 660 058	4 041 686	1 973 329	33 675 073
AC 62 -Créances nées d'opération de réassurance	258 312	320 611	44 879	623 802
AC 631-Personnel	120 162			120 162
AC 632-Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	1 164			1 164
AC 633-Débiteurs divers	163 677	60 888	14 516	239 081
	28 203 373	4 423 185	2 032 724	34 659 282

Il est à noter que pour l'exercice 2017, la société « Assurances SALIM » a constaté une provision sur les créances pour un montant de 6 064 970 Dinars détaillée comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation
AC612-Contentieux Primes	1 619 973	1 566 409	53 564
AC612 -Affaires directes	2 565 378	1 972 905	592 473
AC612-Agents Généraux	848 348	585 874	262 474
AC612-Courtiers d'assurance	579 438	286 216	293 222
AC62 -Créances nées d'opérations de réassurances	437 317	554 069	-116 752
AC633-Débiteurs divers	14 516	14 516	
Total	6 064 970	4 979 989	1 084 981

AC 7 - Autres Eléments d'Actifs

Le poste «Autres Eléments d'Actifs» totalise au 31/12/2017, un solde de 8 834 136 Dinars contre un solde de 6 024 538 Dinars au 31/12/2016, et se présente comme suit :

Libellé	Montant	Montant	Variation
	31/12/2017	31/12/2016	
Comptes Banques	3 354 184	1 538 142	1 816 042
Caisse siège	535	5	530
Frais d'acquisition reportés	1 706 376	1 490 419	215 957
Estimations des réassurances	200 000	200 000	0
Intérêts sur valeurs mobilières courus et non échus et loyers à recevoir	3 173 876	2 648 474	525 402
Autres (Consignations)	399 165	147 498	251 667
Total	8 834 136	6 024 538	2 809 598

II- NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

CP - Capitaux Propres

A la date du 31/12/2017 le capital social s'élève à 13 300 000 Dinars composé de 2 660 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libéré en totalité.

La structure du capital social se présente comme suit :

Noms des actionnaires	Nbre d'actions	Valeur Nominale	MONTANT			Pourcentage du capital détenu
			Libéré	Non Libéré	Total	
<u>Sociétés du groupe</u>						
Banque de l'habitat	635 596	5	3 177 980		3 177 980	23,89%
Epargne invest-Sicaf	248 968	5	1 244 840		1 244 840	9,36%
SIM - SIACR	151 240	5	756 200		756 200	5,69%
BH INVEST	45 924	5	229 620		229 620	1,73%
Modern leasing	46 617	5	233 085		233 085	1,75%
Total	1 128 345		5 641 725		5 641 725	42,42%
Administrateurs	388 352	5	1 941 760		1 941 760	14,60%
Personnes morales	1 100 080	5	5 500 400		5 500 400	41,36%
Personnes physiques	43 103	5	215 515		215 515	1,62%
Actionnaires étrangers	120	5	600		600	0,00%
Total	1 531 655		7 658 275		7 658 275	57,58%
Total (sociétés du Groupe et autres)	2 660 000		13 300 000		13 300 000	100,00%

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capital social	Réserves légales	réserves Extraordinaires	Primes d'émission	fond social	Réserves pour réinvestissements	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2016(Avant affectation)	13 300 000	1 330 000	2 449 906	6 600 000	997 218	11 692 806	3 753 377	5 122 865	45 246 172
Report à nouveau exercice 2013							-262 716	262 716	0
Report à nouveau exercice 2015							-3 490 661	3 490 661	0
Réserves extraordinaires exercice 2013			-430 680					430 680	0
Affectation AGO du 27/04/2017			3 600 000			2 499 999		-6 099 999	0
Dividendes à payer								-2 660 000	-2 660 000
Autres variations					1 083				1 083
Report à nouveau exercice 2013							262 716	-262 716	0
Report à nouveau exercice 2016							284 207	-284 207	0
Résultat au 31/12/2017								6 146 636	6 146 636
Solde au 31/12/2017	13 300 000	1 330 000	5 619 226	6 600 000	998 301	14 192 805	546 923	6 146 636	48 733 891

Résultat de l'exercice

	2017	2016	
=	Résultat comptable (*)	8 489 217	7 005 207
+	Réintégrations	1 858 244	2 446 576
-	Déductions	-2 491 009	-1 573 664
	Résultat fiscal avant réinvestissements exonérés	7 856 452	7 878 119
-	réinvestissements exonérés	-2 000 000	-2 499 999
=	Résultat fiscal	5 856 452	5 378 120
-	Impôt sur les sociétés	-2 049 758	-1 882 342
	Contribution exceptionnelle	-292 823	-590 859
=	Résultat Net d'exercice	6 146 636	5 122 865

(*) Le montant de la contribution exceptionnelle en 2016 s élève à 590 859 DT

$$\begin{aligned}
 &7\,596\,066 \\
 &- 590\,859 \\
 &= 7\,005\,207
 \end{aligned}$$

❖ Le Résultat Net de la période arrêté au 31 /12/2017 est de 6 146 636 Dinars contre 5 122 865 Dinars au 31/12/2016 soit une augmentation de 1023 771 Dinars soit 19,98%.

PA 2 - Provisions pour autres risques et charges :

Les provisions pour autres risques et charges arrêtées au 31/12/2017, s'élèvent à 725 946 Dinars.

PA 3 - Provisions Techniques Brutes

Les provisions techniques arrêtées au 31/12/2017, totalisent 147 341 273 Dinars contre 131 577 063 Dinars au 31/12/2016, soit un taux d'évolution de 11,98%.

	MONTANT	MONTANT	Variation
Provisions Techniques	31/12/2017	31/12/2016	
<u>Provisions mathématiques Vie</u>	65 031 465	54 519 841	
	65 031 465	54 519 841	10 511 624
<u>Provisions pour primes non acquises</u>			
AUTO	8 515 066	8 300 676	214 390
RISQUES TECHNIQUES ET DIVERS	8 809 960	8 024 788	785 172
INCENDIE	1 835 996	1 405 613	430 383
TRANSPORT	303 943	200 928	103 015
GROUPE MALADIE	1 290	434 992	-433 702
	19 466 255	18 366 997	1 099 258
<u>Provisions pour sinistres à payer</u>			
VIE	15 883 361	14 302 480	1 580 881
GROUPE MALADIE	3 564 658	3 536 838	27 820
AUTO	31 851 815	29 199 992	2 651 823
RISQUES TECHNIQUES ET DIVERS	5 626 764	5 072 330	554 434
INCENDIE	4 854 409	4 180 034	674 375
TRANSPORT	884 356	708 906	175 450
Non vie	46 782 002	42 698 100	4 083 902
<u>Provision pour participations aux bénéfices vie</u>			
<u>Provision pour participations aux bénéfices non vie</u>	178 190	102 999	75 191
<u>Provision pour égalisation et équilibrage</u>		1 586 646	-1 586 646
<u>Autres provisions techniques non vie</u>			
Total	147 341 273	131 577 063	15 764 210

PA 5 – Dettes pour dépôt reçus des cessionnaires

Les dettes pour dépôt de réassurance s'élèvent au 31/12/2017, à 22 492 051 Dinars contre 19 757 945 Dinars au 31/12/2016.

	31/12/2017	31/12/2016
Dépôt en garantie des PPNA	8 644 641	7 444 795
Dépôt en garantie des PSAP	13 847 410	12 313 150
Total	22 492 051	19 757 945

PA 6 - Autres Dettes

Le solde de ce poste est de 26 871 432 DT au 31/12/2017, contre 12 361 068 Dinars au 31/12/2016, soit une augmentation de 14 510 364 Dinars et se détaille comme suit :

Autres Dettes	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016	Variation
-Dettes nées d'opérations d'assurances directes	8 995 708	7 65 918	8 229 790
-Dettes nées d'opérations de réassurances	6 226 605	5 589 160	637 445
-Dépôt et cautionnement reçus	299 661	238 977	60 684
-Personnel	12 492	10 796	1 696
-Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	2 036 010	1 730 228	305 782
-Créditeurs divers	9 300 956	4 025 989	5 274 967
Total	26 871 432	12 361 068	14 510 364

Autres Dettes	moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	plus que 5 ans	Total
-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8 817 406	102 714	75 588	8 995 708
-Dettes nées d'opération de réassurance	4 762 523	1 417 977	46 105	6 226 605
-Dépôts et cautionnement reçus	60 684	26 082	212 895	299 661
-Personnel	10 788	1 704		12 492
-Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	2 036 010			2 036 010
-Créditeurs divers	8 245 858	921 062	134 036	9 300 956
	23 933 269	2 469 539	468 624	26 871 432

PA 7 - Autres passifs

Le solde de ce poste est de 4 591 710 DT au 31 12 2017, contre 4 075 614 Dinars au 31/12/2016, et se détaille comme suit :

- Charges à payer pour un montant 4 491 300 Dinars
- Produits constatés d'avance pour un montant de 100 410 Dinars.

III- NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

1- ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

PRV1- Prime acquises

Le poste « Primes Acquises » totalise 39 488 287 Dinars au 31/12/2017, contre 28 477 029 Dinars au 31/12/2016.

Libellé	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016	Variation
Primes émises et acceptées *	39 523 997	28 585 920	10 938 077
Primes à annuler	100 000	-500 000	600 000
Variation des primes acquises non émises	-135 710	391 109	-526 819
Sous-total 1	39 488 287	28 477 029	11 011 258
Primes cédées	-18 929 382	-15 745 123	-3 184 259
Total	20 558 905	12 731 906	7 826 999

La répartition ainsi que la structure des primes émises par nature de risque se présentent comme suit :

	31/12/2017	Part	31/12/2016	Part	Variation
DECES	27 723 149	70,14%	24 103 917	84,32%	3 619 232
CAPITALISATION *	11 746 645	29,72%	4 443 875	15,55%	7 302 770
MIXTE	54 203	0,14%	38 128	0,13%	16 075
	39 523 997	100,00%	28 585 920	100,00%	10 938 077

*Souscription de deux contrats collectifs dont la somme des primes émises s'élève à 5 984 584 DT.

PRV2 - Produits des Placements

Les produits des placements globaux (vie et non vie) de la société totalisent au 31/12/2017, un montant de 9 013 765 Dinars. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provision technique vie	x	Produits des placements
Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie		

Soit :

- Provisions techniques non vie	66 426 447
- Provisions techniques vie	80 914 826
- Capitaux propres+provisions techniques vie et non vie	189 928 528
- Produits des placements globaux	9 013 765

Ainsi, les produits des placements bruts qui se rapportent à l'assurance vie s'élèvent à 3 840 114 DT au 31/12/2017 contre un montant de 3 028 729 Dinars au 31/12/2016.

CHV1- Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres totalise 12 346 326 Dinars au 31/12/2017, contre 4 178 537 Dinars au 31/12/2016, repartie comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016	Variation
Sinistres payés *	-15 984 190	-8 445 776	-7 538 414
Part des réassureurs dans les sinistres	4 094 115	3 633 847	460 268
Variation des provisions pour sinistres	-1 580 880	842 584	-2 423 464
Part des réassureurs dans la variation des prov. pour sinistres	1 124 629	-209 192	1 333 821
Total	-12 346 326	-4 178 537	-8 167 789

Les sinistres payés ont été impacté par les règlements relatifs au contrat plan assainissement BH d'un montant 5 618 233 Dinars .

CHV2- Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise 10 511 624 Dinars au 31/12/2017, dont un montant de 4 523 830 Dinars à la charge du réassureur contre 6 944 591 Dinars au 31/12/2016, dont 2 934 389 à la charge du réassureur.

CHV4- Frais d'Exploitation

Les frais d'acquisition «composés essentiellement des commissions servies aux agents généraux et courtiers d'assurances » totalisent un montant 8 649 317 Dinars au 31/12/2017, contre 7 772 680 Dinars au 31/12/2016.

Le poste « Frais d'administration » de la société dégage un montant global (vie/non vie) de 12 483 269 Dinars au 31/12/2017, contre 10 366 726 Dinars au 31/12/2016.

Frais Généraux	31/12/2017	31/12/2016	variation
Frais du Personnel (1)	5 659 127	4 548 028	1 111 099
Divers frais d'exploitation	2 547 184	1 862 880	684 304
Honoraires commissions et vacations	356 964	369 076	-12 112
Dotation aux amortissements	941 651	908 906	32 745
Etats impôts et taxes	1 141 898	1 056 390	85 508
Jetons de présence servis	81 250	87 500	-6 250
Dotation à la provision pour congés payés	-22 983	73 867	-96 850
Dotation à la provision pour créances douteuses (2)	1 084 981	457 580	627 401
Dotation à la provision pour dépréciation des titres	728 041	944 656	-216 615
Dotation à la provision pour risques divers	-34 844	57 843	-92 687
Total	12 483 269	10 366 726	2 116 543

(1) Augmentation légale pour les années 2016 et 2017.

(2) Impact de l'application de la nouvelle méthode de provisionnement des créances.

La part attribuée au compte de résultat technique vie au 31/12/2017, est de 2 976 553 Dinars contre 2 024 844 au 31/12/2016.

A noter que la répartition des frais d'administration non directement affectables au titre des périodes concernées a été effectuée sur la base des clés de répartitions suivantes :

Clés de répartition	31/12/2017		31/12/2016	
	Vie	Non Vie	Vie	Non Vie
Effectif	27,05%	72,95%	24,44%	75,56%
Salaires	27,60%	72,4%	22,87%	77,13%
Chiffre d'affaires	43,78%	56,22%	38,86%	61,14%

La ventilation des charges de personnel :

charges de personnel	31/12/2017	31/12/2016
Salaires	4 273 776	3 490 016
Pension de retraite	144 380	101 948
Charges sociales	768 149	586 030
Autres avantages en nature	472 822	370 034
	5 659 127	4 548 028

La ventilation par destination des frais généraux, les frais de gestion de placements ainsi que les dotations aux provisions et aux amortissements est répartie comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Total des charges affectées au compte résultat technique vie	2 976 553	2 024 844
Total des charges affectées au compte résultat technique non vie	8 011 698	6 702 503
Frais de gestion des placements		
-Etat de résultat vie :	636 919	657 109
- Etat de résultat	858 099	982 270
Total	12 483 269	10 366 726

Les commissions reçues des réassureurs au 31/12/2017 sont de 10 553 903 Dinars contre 8 972 702 Dinars au 31/12/2016.

CHV9- Charges des Placements

Le compte charges de placements affectés aux comptes de résultat technique vie dégage un solde au 31/12/2017, de 925 894 Dinars contre 941 390 Dinars au 31/12/2016.

Le compte de résultat vie dégage un résultat bénéficiaire au 31/12/2017, de 4 067 038 Dinars contre 5 805 684 Dinars au 31/12/2016.

2- ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

PRNV1 - Primes Acquises

Le poste «Primes acquises» totalise 49 614 741 Dinars au 31/12/2017 contre 42 505 791 Dinars au 31/12/2016, soit une augmentation de 7 108 950 Dinars et une évolution de 16,72 % détaillée comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016	Variation
Primes émises *	49 106 102	44 571 683	4 534 419
Acceptations	454 284	320 293	133 991
primes acquises non émises	1 191 159	-60 418	1 251 577
primes à annuler	-37 546	-31 640	-5 906
Sous-Total (1)	50 713 999	44 799 918	5 914 081
Variation des primes émises non acquises	-1 099 258	-2 294 127	1 194 869
Primes acquises	49 614 741	42 505 791	7 108 950
Primes cédées	-9 284 621	-8 453 753	-830 868
Part des réassureurs dans la variation des PPNA	833 049	1 149 137	-316 088
Total	41 163 169	35 201 175	5 961 994

* La répartition ainsi que la structure des primes émises par nature de risque se présentent comme suit :

	Réalizations 31/12/2017	Réalizations 31/12/2016	Taux d évolution
AUTO	20 840 503	17 501 277	19,08%
ARD	2 139 543	1 480 001	44,56%
INCENDIE	5 629 196	4 455 590	26,34%
ENGINEERING	3 110 025	3 038 443	2,36%
TRANSPORT	2 609 690	2 290 247	13,95%
MALADIE	16 385 042	16 034 360	2,19%
<i>Total</i>	50 713 999	44 799 918	13,20%

PRNT3 - Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux (vie et non vie) de la société totalisent au 31/12/2017 un montant de 9 013 765.

	Réalizations 31/12/2017	Réalizations 31/12/2016	Taux d évolution
AUTO	20 840 503	17 501 277	19,08%
ARD	2 139 543	1 480 001	44,56%
INCENDIE	5 629 196	4 455 590	26,34%
ENGINEERING	3 110 025	3 038 443	2,36%
TRANSPORT	2 609 690	2 290 247	13,95%
MALADIE	16 385 042	16 034 360	2,19%
<i>Total</i>	50 713 999	44 799 918	13,20%

La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique non vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

$$\frac{\text{Provision technique vie}}{\text{Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie}} \times \text{Produits des placements}$$

Soit :

- Provisions techniques non vie	66 426 447
- Provisions techniques vie	80 914 826
- Capitaux propres+provisions techniques vie et non vie	189 928 528
- Produits des placements globaux	9 013 765

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 3 152 514 Dinars au 31/12/2017, contre un montant de 2 761 707 Dinars au 31/12/2016.

CHNV1- Charges de sinistres

Le décalage de 0,60 points entre le rythme de croissance des sinistres réglés (+12,6 %) d'une part et celui de la production (+13,2 %), d'autre part s'est traduit par une aggravation de la sinistralité générale de la compagnie de 3 601 724 Dinars en passant, pendant la période de référence, de 28 567 879 Dinars à 32 169 603 Dinars .

CHNV2- Variation des autres provisions techniques

Ce poste est constitué par la variation de la provision pour égalisation et équilibrage de la branche Incendie qui s'élève à 1 586 645 Dinars au 31/12/2017 .Salim a procédé depuis 2011 à la constatation d' une provision pour équilibrage afin de faire face a des risques exceptionnels liés au contexte post révolution .Ceci étant ,et sur la base de l'étude de l'historique de la sinistralité durant 6 dernières années Salim a vu opportun de ne plus constater de provisions.

CHNV3- Participations aux bénéfices et ristournes

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 286 053 Dinars contre 166 880 Dinars au 31/12/2016.

CHNV4- Frais d'Exploitation

Les frais d'acquisition «composés essentiellement des commissions servies aux agents généraux et courtiers d'assurances» totalisent un montant de 4 396 071 Dinars au 31/12/2017 contre 3 430 720 Dinars au 31/12/2016.

Le poste « Frais d'administration » de la société dégage un montant global (vie/non vie) de 12 483 269 Dinars au 31/12/2017 Dinars contre 10 366 726 Dinars au 31/12/2016

La part attribuée au compte de résultat technique non vie au 31/12/2017 est de 8 011 698 Dinars contre 6 702 503 Dinars au 31/12/2016.

A noter que la répartition des frais d'administration non directement affectables au titre des périodes concernées a été effectuée sur la base des clés de répartitions suivantes :

Clés de répartition	31/12/2017		31/12/2016	
	Vie	Non Vie	Vie	Non Vie
Effectif	27,05%	72,95%	24,44%	75,56%
Salaires	27,60%	72,4%	22,87%	77,13%
Chiffre d'affaires	43,78%	56,22%	38,86%	61,14%

Frais d'acquisition reportés non vie : Les montants comptabilisés se présentent comme suit :

Exercice	Libération	Constataion	Variation
Au titre de l'exercice 2017	1 490 419	1 706 376	215 957

Les commissions reçues des réassureurs au 31/12/2017 sont de 2 588 751 Dinars contre 1 977 092 Dinars au 31/12/2016.

Le compte de résultat non vie dégage un résultat bénéficiaire de 3 843 611 DT au 31/12/2017 contre 1 352 709 DT au 31/12/2016.

3- ETAT DE RESULTAT :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation	Taux
-Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	3 843 611	1 352 709	2 490 902	184,14%
-Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	4 067 038	5 805 684	-1 738 646	-29,95%
-Produits des placements	5 173 651	4 527 451	646 200	14,27%
-charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)	-3 33 237	-347 014	13 777	-3,97%
-Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-858 099	-982 270	124 171	-12,64%
-Correction des valeurs sur placements		-24 950	24 950	-100%
-Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	-3 152 514	-2 761 707	-390 807	14,15%
-Autres produits non techniques	107 135	26 163	80 972	309,49%
-Autres charges non techniques	-358 368		-358 368	

Résultat provenant des activités ordinaires	8 489 217	7 596 066	893 151	11,76%
-Impôts sur le résultat	-2 049 758	-1 882 342	-167 416	8,89%
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	6 439 459	5 713 724	725 735	12,70%
Pertes extraordinaires	-292 823	-590 859	298 036	-50,44%
Effet des modifications comptables				
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	6 146 636	5 122 865	1 023 771	19,98%

4- NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

1 flux de trésorerie liés à l'exploitation : 32 271 985

1-1 encaissements des primes reçues des assurés : 99 000 117 Dinars.

Il s'agit des encaissements sur :

- affaires directes pour 58 054 267 Dinars
- affaires agents généraux pour 14 077 534 Dinars
- affaires courtiers pour 26 868 316 Dinars

1-2 sommes versées pour paiement des sinistres : -42 369 420 Dinars.

1-3 Encaissement des primes reçues acceptations : 18 708 Dinars.

1-4 décaissements des primes pour les cessions

Il s'agit de sommes versées aux réassureurs pour un montant de -5 595 878 Dinars.

1-5 Encaissements des sinistres pour les cessions 449 254

1-6 Commissions versées aux intermédiaires : -10 300 603 Dinars.

1-7 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

- sommes versées au personnel s'élèvent à- 4 520 492 Dinars.
- sommes versées aux fournisseurs s'élèvent à - 2 947 709 Dinars.

1-8 taxes sur les assurances versées au trésor

- la taxe sur les assurances s'élève à -5 528 161 Dinars.

1-9 produits financiers reçus

Encaissements intérêts, dividendes, jetons de présence, et autres produits financiers pour un montant total de 8 795 063 Dinars.

1-10 Impôts sur les bénéfices et impôts divers payés : -4 708 701 Dinars.

1-11 Autres mouvements : -20 193 DT.

2/Flux de trésoreries liés aux activités d'investissement : -27 730 413 Dinars.

- Encaissement provenant de la cession des immobilisations incorporelles et corporelles : - 46 895 Dinars
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles : - 1 344 236 Dinars
- décaissement sur acquisitions des placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation pour -143 153 112 Dinars.
- encaissements sur cessions des placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation pour 116 720 040 Dinars.

3/Flux de trésorerie liées aux activités de financements : -2 725 000 Dinars

- dividendes et autres distributions : - 2 725 000 Dinars

4/Variation de trésorerie : 1 816 572 Dinars.

5/Trésorerie de début d'exercice : 1 538 147 Dinars.

6/ Trésorerie de fin d'exercice 3 354 719 Dinars.

3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation

3.3.1 Parts

3.3.2 Bons et obligations

3.4 Autres placements financiers

94 507 562	140 211 525	118 397 055	116 322 032	3 661 446	757 199	68 203	4 350 442	111 971 590
------------	-------------	-------------	-------------	-----------	---------	--------	-----------	-------------

3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.

20 287 792	735 791	1 000 000	20 023 583	2 629 897	377 602	22 474	2 985 025	17 038 558
------------	---------	-----------	------------	-----------	---------	--------	-----------	------------

3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe

42 672 989	15 620 183	2 112 520	56 180 652					56 180 652
------------	------------	-----------	------------	--	--	--	--	------------

3.4.3 Prêts hypothécaire

3.4.4 Autres prêts

794 461	355 551	158 091	991 921					991 921
---------	---------	---------	---------	--	--	--	--	---------

3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers

20 500 000	121 500 000	115 000 000	27 000 000					27 000 000
------------	-------------	-------------	------------	--	--	--	--	------------

3.4.6 Autres

10 252 320	2 000 000	126 444	12 125 876	1 031 549	379 597	45 729	1 365 417	10 760 459
------------	-----------	---------	------------	-----------	---------	--------	-----------	------------

3.5 Créances pour espèces déposées

485 144	518 427	476 498	527 073					527 073
---------	---------	---------	---------	--	--	--	--	---------

3.6 Placements des contrats en UC

134 137 615	144 229 952	120 097 213	158 270 354	4 324 056	4 189 001	535 014	796 244	68 203	4 859 070	4 917 042	148 494 242
-------------	-------------	-------------	-------------	-----------	-----------	---------	---------	--------	-----------	-----------	-------------

TOTAL:

137 411 880	145 776 387	120 201 402	162 986 865	6 904 046	4 189 001	941 651	796 244	104 189	68 203	7 741 508	4 917 042	150 328 315
-------------	-------------	-------------	-------------	-----------	-----------	---------	---------	---------	--------	-----------	-----------	-------------

C2 - VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS :

	Les placements dans les entreprises liées	Autres placements	Total
Revenu des placements immobiliers	816 993	429 912	1 246 905
Revenu des participations	713 949	477 673	1 191 622
Revenu des autres placements	2 354 170	4 149 772	6 503 942
Autres revenus financiers	67 220	4076	71 296
Total des produits de placements	3 952 332	5 061 433	9 013 765
Intérêts			622 212
Autres frais (ajustement sur valeur)			1 495 018
Total des charges de placements			2 117 230

C3- Etat récapitulatif des placements :

	Valeur Brute	Valeur Nette
Placements immobiliers	18 633 568	13 774 498
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	18 787 461	15 588 428
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	550 396	550 396
Autre parts d'OPCVM	6 825 547	6 472 955
Obligations et autres titres à revenu fixe	72 828 512	72 828 512
Autres placements financiers	12 125 876	10 760 459
Autres prêts et effets assimilés	991 921	991 921
Dépôt auprès des entreprises cédantes	527 073	527 073
Autres dépôts	27 000 000	27 000 000
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus		
<i>Total</i>	158 270 354	148 494 242

Dont montant de ces placements qui admis à
la présentation des provisions techniques

144 295 757

**C4- Résultat technique non vie par catégorie
d'assurance :**

	AUTO	ARD	INC	ENG	TRANSPORT	MALADIE	TOTAL
Primes acquises	20 626 113	2 119 683	5 198 813	2 344 713	2 506 675	16 818 744	49 614 741
Primes émises	20 840 503	2 139 543	5 629 196	3 110 025	2 609 690	16 385 042	50 713 999
Variation des primes non acquises	-214 390	-19 860	-430 383	-765 312	-103 015	433 702	-1 099 258
Charges de prestation	-15 463 691	-377 524	-3 412 738	-623 786	-471 372	-15 405 738	-35 754 849
Prestations et frais payés	-12 811 868	-345 371	-2 738 363	-101 505	-295 922	-15 377 918	-31 670 947
Charges des provisions pour prestations diverses	-2 651 823	-32 153	-674 375	-522 281	-175 450	-27 820	-4 083 902
Variation des autres provisions techniques			1 586 645				1 586 645
Solde de souscription	5 162 422	1 742 159	3 372 720	1 720 927	2 035 303	1 413 006	15 446 537
Frais d'acquisition	-2 109 987	-188 488	-843 620	-349 176	-371 128	-533 672	-4 396 071
variation des frais d'acquisition reportés	38 100	3 599	97 844	57 678	19029	-293	215 957
frais d'administration	-3 341 494	-455 081	-1 061 031	-947 847	-513 057	-1 693 188	-8 011 698
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-5 413 381	-639 970	-1 806 807	-1 239 345	-865 156	-2 227 153	-12 191 812
Produits nets de placements	1 918 940	151 264	318 777	535 593	57 665	170 275	3 152 514
Participation aux résultats			-62 148	-57 167	-143 841	-22 897	-286 053
Solde financier	1 918 940	151 264	256 629	478 426	-86 176	147 378	2 866 461
Primes cédées	-774 091	-919 660	-3 980 702	-2 675 005	-935 163		-9 284 621
Part des réassureurs dans les prestations payées	25 828	28 163	2 325 046	99 263	164 710		2 643 010
Part des réassureurs dans les provisions pour primes non émises		-966	180 223	585 618	68 174		833 049
Part des réassureurs dans les charges des provisions	60 735	105 387	400 689	374 381	1 044		942 236
commissions recus des réassureurs		179 897	1 365 756	914 847	128 251		2 588 751
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-687 528	-607 179	291 012	-700 896	-572 984		-2 277 575
Résultat technique	980 453	646 274	2 113 554	259 112	510 987	-666 769	3 843 611

C5 -RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

	DECES	CAPITAL- ISATION	VIE	Total
Primes	27 687 439	11 746 645	54 203	39 488 287
Charges de prestations	-8 215 759	-9 321 957	-27 354	-17 565 070
Charge des provisions d'assurance vie	-7 739 010	-2 727 111	-45 503	-10 511 624
Solde de souscription	11 732 670	-302 423	-18 654	11 411 593
Frais d'acquisition	-8 588 603	-59 179	-1 535	-8 649 317
Frais d'acquisition reportés				-
Autres charges de gestion nettes	-2 379 250	-595 311	-1 992	-2 976 553
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-10967 853	-654 490	-3 527	-11625 870
Produits nets de placements	2 661 199	1 152 034	26 881	3 840 114
Charges de placements	-641 645	-277 768	-6 481	-925 894
Participation aux résultats et intérêts techniques				
Solde financier	2 019 554	874 266	20 400	2 914 220
Primes cédées et/ou rétrocédées	-1 8929 382		-	-1 8929 382
Part des réassureurs dans les charges de prestations	4 094 115			4 094 115
Part des réassureurs dans les provisions techniques	4 523 830			4 523 830
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour sinistres	1 124 629			1 124 629
Commissions reçues des réassureurs	10 553 903			10 553 903
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	1 367 095			1 367 095
Résultat technique vie	4 151 466	-82 647	-1 781	4 067 038

C6-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	<i>Total</i>
Primes	39 488 287
Charges de prestations	-17 565 070
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-10 511 624
Solde de souscription	11 411 593
Frais d'acquisitions	-8 649 317
Autres charges de gestion nettes	-2 976 553
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-11 625 870
Produits nets de placements	3 840 114
charges de gestion des placements	-925 894
Participation aux résultats et intérêts techniques	
Solde financier	2 914 220
Primes cédées et/ou rétrocédées	-18 929 382
Part des réassureurs dans les charges de prestations	4 094 115
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour sinistres	1 124 629
Part des réassureurs dans les provisions	4 523 830
Commissions reçues des réassureurs	10 553 903
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	1 367 095
Résultat technique	4 067 038
Informations complémentaires	
Montant des rachats	709 244
Sinistres et capitaux échus	15 274 946
Provisions pour sinistres à la clôture	15 883 361
Provisions pour sinistres à l'ouverture	14 302 480
Provisions techniques brutes à la clôture	65 031 465
Provisions techniques brutes à l'ouverture	54 519 841

C7-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

	Total
Primes acquises	49 614 741
Primes émises	50 713 999
Variation des primes non acquises	-1 099 258
Charges de prestation	-34 168 204
Prestations et frais payés	-31 670 947
Charges des provisions pour prestations diverses	-4 083 902
Variation des autres provisions techniques	1 586 645
Solde de souscription	15 446 537
Frais d'acquisition	-4 396 071
Frais d'acquisition reportés	215 957
Frais d'administration	-8 011 698
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-12 191 812
Produits nets de placements	3 152 514
Participation aux résultats	-286 053
Solde financier	2 866 461
Primes cédées	-9 284 621
Part des réassureurs dans les primes acquises	833 049
Part des réassureurs dans les prestations payées	2 643 010
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations	942 236
Commissions reçues des réassureurs	2 588 751
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-2 277 575
Résultat technique	3 843 611
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	19 466 255
Provisions pour primes non acquises ouverture	18 366 997
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	46 782 002
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	42 698 100
Provisions pour P.B. non vie à la clôture	102 999
Provisions pour P.B. non vie à l'ouverture	178 190
Provision pour égalisation et équilibrage à la clôture	
Provision pour égalisation et équilibrage à l'ouverture	1 586 646
Autres provisions techniques clôture	
Autres provisions techniques ouverture	

C8-TABLEAU DE VENTILATION DES PRIMES EMISES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE ET PAR NATURE DE RISQUE

	31/12/2017	31/12/2016
NORD	79 538 187	64 388 574
CENTRE	4 941 551	3 968 518
SUD	5 722 548	4 919 855
Total	90 202 286	73 276 947
	31/12/2017	31/12/2016
DECES	27 687 439	24 465 026
CAPITALISATION	11 746 645	3 973 875
VIE	54 203	38 128
Total VIE	39 488 287	28 477 029
AUTO	20 840 503	17 501 277
ARD	2 139 543	1 480 001
INCENDIE	5 629 196	4 455 590
ENGINEERING	3 110 025	3 038 443
TRANSPORT	2 609 690	2 290 247
MALADIE	16 385 042	16 034 360
Total NON VIE	50 713 999	44 799 918
Total	90 202 286	73 276 947

C9-PARTICIPATION CROISEES :

Titres détenus	Capital social	nombre d'actions souscrites	valeur nominale de l'action	Capital détenu	% de détention SALIM / Filiales BH et autres	% de détention Filiales BH/ SALIM
MODERN LEASING	35 000 000	699 999	5	3 156 765	9,99%	1,75%
BH INVEST	3 000 000	2 186	100	218 376	7,28%	1,73%
SOPIVEL	15 000 000	61 926	100	6 192 600	41,28%	
SIM SICAR	18 000 000	359 640	5	1 798 200	9,99%	5,69%
STIMEC	1 400 000	23 660	10	236 600	16,90%	
SGRC	2 000 000	39 988	10	399 880	19,99%	
BH technologies	800 000	3 300	100	330 000	41,25%	

C10 –Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer :

Année d'inventaire	2012	2013	2014	2015
<i>Inventaire 2015</i>				
Règlements cumulés	12 596 655	12 072 633	9 783 696	9 785 507
Provisions pour sinistres	3 639 694	4 468 334	7 371 284	15 463 335
Total charges des sinistres	16 236 349	16 540 967	17 154 980	25 248 841
Primes acquises	22 511 053	24 196 064	27 667 801	37 231 971
% sinistres / primes acquises	72%	68%	62%	68%

Année d'inventaire	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Inventaire 2016</i>					
Règlements cumulés	14 395 325	13 528 419	12 353 004	19 160 935	17 398 291
Provisions pour sinistres	2 543 732	2 729 624	4 430 948	6 968 171	16 084 039
Total charges des sinistres	16 939 057	16 258 043	16 783 952	26 129 106	33 482 330
Primes acquises	22 511 053	24 196 064	27 667 801	37 231 971	42 505 791
% sinistres / primes acquises	75%	67%	61%	70%	79%

Année d'inventaire	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<i>Inventaire 2017</i>						
Règlements cumulés	14 910 821	14 209 886	13 047 825	20 708 122	26 244 578	18 963 431
Provisions pour sinistres	1 979 668	1 848 606	3 280 196	6 002 698	6 223 349	18 537 315
Total charges des sinistres	16 890 489	16 058 492	16 328 021	26 710 820	32 467 927	37 500 746
Primes acquises	22 511 053	24 196 064	27 667 801	37 231 971	42 505 791	49 614 741
% sinistres / primes acquises	75%	66%	59%	72%	76%	76%

C11-MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES :

	Capital social	Réserves Légales	Réserves Extraordinaires	Prime d'émission	Réserves pour Réinvestissements	Fonds Social	Résultat Reporter	Résultat de L'exercice	Total
Solde au 31/12/2012	13 300 000	1 330 000	4 719 500	6 600 000	3 139 106	1 002 522	404 004	4 197 207	34 692 339
affectation AGO du 21/05/2013	-	-	-	-	2 152 900	-	2 044 307	-4 197 207	-
Réaffectation des réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dividendes	-	-	-	-	-	-	-2 261 000	-	-2 261 000
encaissement	-	-	-	-	-	9 268	-	-	9 268
décaissement	-	-	-	-	-	-11 659	-	-	-11 659
Réserves pour réinvestissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant modification comptable	-	-	-	-	-	-	-	3 670 405	3 670 405
Effets de modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2013	13 300 000	1 330 000	4 719 500	6 600 000	5 292 006	1 000 131	187 311	3 670 405	36 099 353
affectation AGO du 10/06/2014	-	-	-	-	1 334 000	-	2 336 405	-3 670 405	-
Réaffectation des réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dividendes	-	-	-	-	-	-	-2 261 000	-	-2 261 000
encaissement	-	-	-	-	-	9 383	-	-	9 383
décaissement	-	-	-	-	-	-12 799	-	-	-12 799
Réserves pour réinvestissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant modification comptable	-	-	-	-	-	-	-	5 417 406	5 417 406
Effets de modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2014	13 300 000	1 330 000	4 719 500	6 600 000	6 626 006	996 715	262 716	5 417 406	39 252 343
affectation AGO du 08/04/2015	-	-	390 406	-	2 500 000	-	2 527 000	-5 417 406	-
dividendes	-	-	-	-	-	-	-2 527 000	-	-2 527 000
encaissement	-	-	-	-	-	14 414	-	-	14 414
décaissement	-	-	-	-	-	-14 759	-	-	-14 759
Réserves pour réinvestissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant modification comptable	-	-	-	-	-	-	-	6 057 461	6 057 461
Effets de modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2015	13 300 000	1 330 000	5 109 906	6 600 000	9 126 006	996 370	262 716	6 057 461	42 782 459
affectation AGO du 10/05/2016	-	-	-	-	2 566 800	-	3 490 661	-	6 057 461
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-3 490 661	-3 490 661
dividendes	-	-	-2 660 000	-	-	-	-	-	-2 660 000
encaissement	-	-	-	-	-	16 261	-	-	16 261
décaissement	-	-	-	-	-	-15 413	-	-	-15 413
Réserves pour réinvestissements	-	-	-	-	-	-	-	-2 566 800	-2 566 800
Résultat avant modification comptable	-	-	-	-	-	-	-	5 122 865	5 122 865
Effets de modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2016	13 300 000	1 330 000	2 449 906	6 600 000	11 692 806	997 218	3 753 377	5 122 865	45 246 172
Report à nouveau exercice 2013	-	-	-	-	-	-	-262 716	262 716	-
Report à nouveau exercice 2015	-	-	-	-	-	-	-3 490 661	3 490 661	-

	Capital social	Réserves Légales	Réserves Extraordinaires	Prime d'émission	Réserves pour Réinvestissements	Fonds Social	Résultat Reporter	Résultat de L'exercice	Total
Réserves extraordinaires exercice 2013	-	-	-430 680	-	-	-	-	430 680	-
Affectation AGO du 27/04/2017	-	-	3 600 000	-	2 499 999	-	-	-6 099 999	-
Dividendes à payer	-	-	-	-	-	-	-	-2 660 000	-2 660 000
Autres variations	-	-	-	-	-	1 083	-	-	1 083
Report à nouveau exercice 2013	-	-	-	-	-	-	262 716	-262 716	-
Report à nouveau exercice 2016	-	-	-	-	-	-	284 207	-284 207	-
Résultat au 31/12/2017	-	-	-	-	-	-	-	6 146 636	6 146 636
Solde au 31/12/2017	13 300 000	1 330 000	5 619 226	6 600 000	14 192 805	998 301	546 923	6 146 636	48 733 891

SOCIETE « ASSURANCES SALIM »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la société « ASSURANCES SALIM »

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ASSURANCES SALIM », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de 250 756 303 Dinars, un résultat net de l'exercice de 6 146 636 Dinars, un résultat technique non vie bénéficiaire de 3 843 611 Dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 4 067 038 Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES SALIM » au 31 Décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- La société « ASSURANCES SALIM » a constaté la provision mathématique sur le contrat assurance groupe décès en garantie des prêts immobiliers DHAMEN, conclu avec la

« Banque de l'Habitat », en se référant à la nouvelle fiche technique déposée le 29 Janvier 2010. La nouvelle fiche utilise une base individuelle contrat par contrat, et en retenant la règle de la mutualisation entre assurés étant donné que le tarif est uniforme quelque soit la tranche d'âge, ainsi que les bases techniques prévus par l'arrêté du 05 Janvier 2009. En 2010, la société a conclu un traité de réassurance en quote-part au titre du produit « DHAMEN ».

- Nous attirons l'attention sur le fait que la société SALIM a fait l'objet, au cours de l'exercice 2017, d'une vérification fiscale approfondie couvrant la période 2013-2016. Cette vérification a donné lieu à une première notification en Décembre 2017 pour un montant de 1 919 KDT dont 407 KDT de pénalités. La société SALIM a constitué une provision pour risque sur la base de l'évaluation faite par le conseiller fiscal qui tient compte des réponses à la notification de redressement envoyées aux autorités de contrôle. A la date du présent rapport, la société n'a pas encore reçu une réponse de la part de l'administration fiscale et l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a. Evaluation des provisions techniques

Question clé de l'audit

La société « Assurances SALIM », en tant qu'une société d'assurances, doit identifier et quantifier ses engagements actuels et futurs. La constitution de provisions techniques suffisantes pour faire face aux engagements nés des contrats d'assurances souscrits constitue l'élément crucial d'un régime sain d'adéquation des fonds propres et de solvabilité. Cette obligation est prévue à l'article 59 du code des assurances qui exige des sociétés d'assurances de constituer des provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagement vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats.

Au 31 Décembre 2017, les provisions techniques s'élèvent à un montant de 147 341 KDT pour un total de bilan de 250 756 KDT, soit 59% du total bilan.

L'évaluation des provisions techniques est déterminée conformément à l'arrêté du Ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005, aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance » et comme décrit dans la note 6.5 des états financiers.

L'évaluation des provisions techniques tant pour la branche Vie que pour la branche Non-Vie requiert de la part des organes de gouvernance l'utilisation d'hypothèses et des jugements significatifs ainsi que la mise en œuvre de techniques statistiques et actuarielles complexes.

Compte tenu de l'importance des montants en jeu et de la complexité des méthodes de détermination des provisions techniques, nous avons considéré l'évaluation des provisions techniques comme une question clé dans notre audit.

Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit

Nous avons focalisé nos travaux d'audit sur l'évaluation des provisions techniques tant pour la branche Vie que pour la branche Non-Vie en analysant de manière spécifique le model d'évaluation, les données statistiques et actuarielles ainsi que les hypothèses clés utilisées par la direction. Nos diligences comprennent :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des provisions techniques afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- Apprécier la pertinence des hypothèses et techniques statistiques et actuarielles utilisées pour déterminer les montants des provisions techniques pour les branches Vie et Non-Vie,

- Mettre à l'épreuve la détermination des provisions techniques pour s'assurer de leur conformité aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance »,
- Faire appel à un actuaire inscrits sur le registre tenu par la fédération tunisienne des sociétés d'assurances ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par le CGA afin d'évaluer les provisions techniques non vie et vie de la société « Assurances SALIM »,
- Examiner un échantillon des dossiers de sinistres des différentes branches d'assurances conformément à la circulaire du CGA N° 2010-258 .

b. Evaluation des Placements financiers

Question clé de l'audit

Pour pouvoir faire face à ces règlements futurs, les compagnies d'assurance doivent disposer des placements d'un montant au moins égal aux provisions techniques. Le législateur a mis en place un ensemble de règles applicables aux actifs représentatifs des engagements techniques visant à sauvegarder la solvabilité des compagnies d'assurances et de protéger les assurés en leur garantissant à tout moment le paiement des prestations qui leur sont dues par l'assureur. La réglementation des placements porte principalement sur les règles de répartition et de dispersion des actifs admis en représentation des provisions techniques ainsi que sur les règles d'évaluation de ces actifs.

Au 31 Décembre 2017, l'encours des placements financiers s'élève à un montant brut de 145 829 KDT, provisionnés à concurrence de 4 917 KDT, soit un montant net de 140 912 KDT, représentant 56% du total bilan.

Les placements financiers sont évalués conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance » et comme décrit dans la note 6.3 des états financiers.

Compte tenu de l'importance des placements financiers par rapport au total bilan de la société « Assurances SALIM » et les risques de dépréciation de leurs valeurs, nous avons considéré l'évaluation des placements financiers comme une question clé dans notre audit.

Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes:

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- S'assurer que les placements financiers ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005, et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance »,
- Nous avons examiné les informations données par la direction sur l'activité et les perspectives d'avenir envisageables ainsi que les critères et hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Les questions clés de l'audit ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 05 Avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

P/ GAC – CPA International

Mme Selma LANGAR

P/ CMC – DFK International

Mr Chérif BEN ZINA

SOCIETE « ASSURANCES SALIM »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

En application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités :

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :

La direction générale de votre société nous a tenu informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 :

1. Personne concernée : « MODERN LEASING »: Administrateur :

1.1 La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 12/03/2017, à un certificat dépôt de 2 000 000 DT émis par la société « MODERN LEASING » à échoir dans 365 jours et qui est rémunéré à un taux annuel fixe de 7.2 %. Le taux de commission de placement hors taxes effectivement appliqué en faveur de la société « MODERN LEASING » s'élève à 0,01% sur le montant du certificat dépôt.

Le montant des produits financiers constatés en 2017, s'élève à 111 426 DT.

1.2 La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 25/03/2017, à un certificat de dépôt de 500 000 DT émis par la société « MODERN LEASING » à échoir dans 365 jours et qui est rémunéré à un taux annuel fixe de 7.2 %. Le taux de commission de placement hors taxes effectivement appliqué en faveur de la société « MODERN LEASING » s'élève à 0,01% sur le montant du certificat dépôt.

Le montant des produits financiers constatés en 2017, s'élève à 26 694 DT.

1.3 La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 23/10/2017, à un certificat de dépôt de 1 000 000 DT émis par la société « MODERN LEASING » à échoir dans 365 jours et qui est rémunéré à un taux annuel fixe de 7.92 %. Le taux de commission de placement hors taxes effectivement appliqué en faveur de la société « MODERN LEASING » s'élève à 0,01% sur le montant du certificat dépôt.

Le montant des produits financiers constatés en 2017, s'élève à 15 166 DT.

2. Personne concernée: la « BANQUE DE L'HABITAT »: Administrateur :

2.1 La « BANQUE DE L'HABITAT_ » a conclu avec la société « ASSURANCES SALIM » un contrat d'assurance capitalisation, ayant pour objet la couverture des prestations prises en charge par la banque dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fond géré au profit de la BH.

En 2017, « ASSURANCES SALIM » a perçu une prime annuelle hors taxes de 5 687 958 DT.

2.2 La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 28/02/2017, à un emprunt obligataire subordonné BH/2017 de 3 500 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal à 7.5%.

Le montant des produits constatés en 2017, s'élève à 220 788 DT.

B. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Par ailleurs, en application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Personne concernée: la « BANQUE DE L'HABITAT »: Administrateur :

1.1 La « BANQUE DE L'HABITAT », a souscrit au cours de l'exercice 2017, à des polices d'assurance auprès de la société « ASSURANCES SALIM » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	8 248 613
Automobile	119 955
Engineering	24 804
Assurances risques divers	355 051
Assurance vie IDR	3 623 250
Assurances Incendie	170 604

1.2 La société « ASSURANCES SALIM » loue à la « BANQUE DE L'HABITAT » l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1^{er} Janvier 2005, pour le local abritant l'agence située au rez de chaussée et du 1^{er} Juillet 2005, pour les autres parties de l'immeuble.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2017, s'élève à 394 633 DT HT.

1.3 La « BANQUE DE L'HABITAT » accepte la location à usage administratif et commercial du local agence bancaire sis à Tunis, Centre Urbain Nord immeuble ASSURANCES SALIM à partir du 1^{er} juillet 2010.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2017 s'élève à 40 944 DT HT.

1.4 La commission au profit de la « BANQUE DE L'HABITAT » relative au contrat DHAMEN fixée à 40% des primes nettes, ainsi que les commissions contrats vie crédits commerciaux s'élèvent à 7 048 215 DT ; et ce conformément à la convention de bancassurance.

1.5 Les commissions au profit de la « BANQUE DE L'HABITAT », relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux », s'élèvent pour l'exercice 2017, à 46 642 DT.

1.6 La participation bénéficiaire au profit de la « BANQUE DE L'HABITAT » relative au contrat incendie crédits habitat s'élève pour l'exercice 2017, à 62 148 DT.

1.7 La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 31 Décembre 2009, à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT émis par la « Banque de l'habitat » pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM +0.8 %.

Le montant des produits constatés en 2017, s'élève à 256 542 DT.

La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 20 Mai 2013, à un emprunt obligataire de 1 620 000 Dinars émis par la « Banque de l'habitat » pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal TMM +1.8 %.

Le montant des produits constatés en 2017, s'élève à 52 047 DT.

La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 20 Mai 2013, à un emprunt obligataire de 1 500 000 DT émis par la « Banque de l'habitat » pour une durée de 7 ans et un taux de rendement égal 6.8 %.

Le montant des produits constatés en 2017, s'élève à 50 361 DT.

La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 29 Mai 2015 à un emprunt obligataire BH SUBORDONNE de 6 600 000 DT émis par la « Banque de l'habitat » pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal 7.5%.

Le montant des produits constatés en 2017, s'élève à 495 000 DT.

2. Personne concernée: « MODERN LEASING »: Administrateur :

2.1 La société «MODERN LEASING», a souscrit au cours de l'exercice 2017, à des polices d'assurance auprès de la société « ASSURANCES SALIM » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	198 623
Automobile	13 895
Engineering	1 467
Incendie	5 536
Risques divers	4 115

2.2 La société « MODERN LEASING » a conclu avec la société « ASSURANCES SALIM » un contrat collectif d'assurance sur la vie « RETRAITE HORIZON+ » à adhésion facultative pour le compte de ses employés.

Ce contrat permet aux adhérents :

- la constitution d'un complément de retraite sous forme de capital ou rente viagère par des versements périodiques ou libres.
- le remboursement de l'épargne constituée en cas de décès aux bénéficiaires désignés.

Au terme de ce contrat « ASSURANCES SALIM » percevra une prime annuelle hors taxes de 91 523 DT.

2.3 La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 12 Mars 2016, à certificat dépôt de 2 000 000 DT émis par la société « MODERN LEASING » à échoir dans 365 jours et qui est rémunéré à un taux annuel fixe de 7%. Le taux de commission de placement hors taxes effectivement appliqué en faveur de la société « MODERN LEASING » s'élève à 0,01% sur le montant de certificat de dépôt.

Le montant des produits financiers constaté en 2017, s'élève à DT 24 039 DT.

2.4 La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 26/03/2016 à un certificat dépôt de 500 000 DT émis par la société « MODERN LEASING » à échoir dans 365 jours et qui est rémunéré à un taux annuel fixe de 7 %. Le taux de commission de placement hors taxes effectivement appliqué en faveur de la société « MODERN LEASING » s'élève à 0,01% sur le montant certificat de dépôt.

Le montant des produits financiers constaté en 2017, s'élève à 7 143 DT.

2.5 En vertu d'un contrat de location conclu en date 04/01/2010 la société « MODERN LEASING » a pris en location auprès de société « ASSURANCES SALIM » un local à usage administratif et commercial.

Le bail susvisé est conclu pour un loyer annuel hors taxes de 282 691 Dinars payable trimestriellement d'avance et prévoit une augmentation annuelle cumulative de 5% à compter du 1^{er} Février 2017.

2.6 La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 18/02/2013 à un emprunt obligataire de 1 000 000 DT émis par la « MODERN LEASING » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal 6.5%.

Le montant des produits constatés en 2017 s'élève à 40 567 DT.

3. Personne concernée : la « SIM SICAR »: Administrateur :

3.1 La société « SIM SICAR », a souscrit au cours de l'exercice 2017 à des polices d'assurance auprès de la société « ASSURANCES SALIM » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	73 502
Automobile	4 508
Assurances incendie et risques divers	958
Assurances vie	24 251

3.2 La société « ASSURANCES SALIM » a conclu avec la société « SIM SICAR » (filiale du groupe « BANQUE DE L'HABITAT ») onze conventions de gestion de fonds à capital risque pour un montant global de 12 125 876 DT.

La société « SIM SICAR » perçoit, une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes sur ces fonds, une commission de performance de 15% assise sur les dividendes et les plus-values de cession et une commission de placement de 10% sur les intérêts de placements des fonds disponibles.

Les commissions facturées par la société « SIM SICAR » au titre de l'exercice 2017, totalisent un montant de 128 080 HT.

4. Personne concernée: la « BH-INVEST »: Administrateur :

4.1 La société «BH INVEST», a souscrit au cours de l'exercice 2017, à des polices d'assurance auprès de la société « ASSURANCES SALIM » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	65 364
Automobile	4 518
Assurances engineering	215
Assurances incendie et risques divers	334

4.2 La société ASSURANCES SALIM » a conclu avec la société « BH-INVEST » une convention qui porte sur les opérations suivantes :

- Tenir à jour le registre des actionnaires et des transferts relatifs aux actions de la société « ASSURANCES SALIM ».
- Assurer toutes les opérations traditionnelles se rapportant aux valeurs mobilières (souscription, émission et attribution d'action gratuite) pour le compte de la société « ASSURANCES SALIM »
- Préparer la liste nominative des actionnaires pour la tenue des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.
- Fournir tous les documents et les informations nécessaires aux Commissaires aux Comptes de la société « ASSURANCES SALIM ».

Au terme de cette convention la BH INVEST percevra une rétribution de 12 000 DT HT par an en contrepartie des services fournis.

4.3 En vertu d'un contrat de location conclu en date 15/04/2015, la société BH-INVEST a pris en location auprès de la société« ASSURANCES SALIM » un local à usage administratif. Le bail susvisé est conclu pour un loyer annuel hors taxes de 98 725 DT payable trimestriellement d'avance et prévoit une augmentation annuelle de 5% à compter du 15 Avril 2017.

C. Les obligations et les engagements pris par la société envers son directeur général et ses

administrateurs :

Les obligations et engagements de la société « ASSURANCES SALIM » envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

C1. La rémunération du Directeur Général est fixée suivant le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 20 Mai 2014. Cette rémunération englobe :

a- Rémunération annuelle:

- Rémunération annuelle nette (salaires et primes) de **62 318 DT**
- Cotisation sociale à la charge de l'employé **11 054 DT**
- Une retenue sur l'impôt sur le revenu de **26 177DT**
- charges sociales patronales de **16 002 DT**

b- Prime d'intéressement nette au titre de l'année 2016 et servie en 2017 :

- Prime d'intéressement nette de **35 926 DT**
- Une retenue sur l'impôt sur le revenu de **18 878 DT**

c- Les avantages en nature comportent 500 litres de carburant par mois avec voiture de fonction.

C2. Les jetons de présence servis par la société aux membres du Conseil d'Administration et du comité d'audit s'élève au 31 décembre 2017 à **65 000 DT**.

C3. Une indemnité mensuelle servis au président du conseil d'administration conformément à la décision du conseil d'administration tenu le 17 Novembre 2011, s'élève **300 DT** net par mois à partir de Juillet 2011.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 05 Avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

P/ GAC – CPA International

Mme Selma LANGAR

P/ CMC – DFK International

Mr Chérif BEN ZINA